

## Séance extraordinaire du 29 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 29 décembre 2023, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1

Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2

Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5

Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, sont également présents. Aucun citoyen dans l'assistance.

### **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

À 19 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

### **Résolution 2023-12-253**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

### **Déclaration du directeur général et greffier-trésorier, par intérim**

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

### **Résolution 2023-12-254**

#### **Adoption du budget 2024**

**Attendu qu'** il est nécessaire d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2024 pour imposer les taxes, tarifications et autres prélèvements afin de pourvoir aux dépenses prévues, le tout en conformité avec les dispositions des articles 954 et suivants du *Code municipal*,

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

**Que** ce conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2024 :

Séance extraordinaire du 29 décembre 2023

**REVENUS**

Taxes sur la valeur foncière	1 301 898 \$
Taxes sur une autre base	386 500 \$
Paiement tenant lieu de taxes	49 300 \$
Services rendus aux organismes municipaux	2 260 \$
Imposition de droits	233 000 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$
Intérêts	25 000 \$
Autres revenus	215 732 \$
Transfert de droit	55 000 \$
Transferts relatifs à des ententes de partages	231 435 \$

**TOTAL DES REVENUS 2 503 625 \$**

**DÉPENSES**

Administration générale	699 785 \$
Sécurité publique	236 700 \$
Transport	560 900 \$
Hygiène du milieu	419 900 \$
Santé & bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme & développement	169 640 \$
Loisirs & culture	44 000 \$
Frais de financement et remboursement en capital	353 700 \$
Affectations	18 000 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	1 000 \$

**TOTAL DES DÉPENSES 2 503 625 \$**

**EXCÉDENT NET 0 \$**

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2023-12-255**

**Adoption du Plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026**

Il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

**Que** ce conseil adopte le Plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 selon ce qui suit :

Projets d'investissement	2024	2025	2026	Mode de financement
Acquisition d'équipement à neige	83 370 \$			Fonds de roulement
Acquisition de 3 luminaires de rue (chemin des Castors Ouest)	7 500 \$			Subventions
Réfection chemin Désormeaux	89 750 \$			Subventions
Construction d'un garage municipal	1 200 000 \$	800 000 \$		Emprunt à long terme
Réfection chemins ruraux (PIRRL)		2 300 000 \$		Emprunt à long terme/subventions
Clôture pour gravière	60 000 \$			Réserves
Acquisition d'une laveuse pour bateaux			50 000 \$	Subventions/fonds de roulement
Acquisition d'un tracteur multi-usage	50 000 \$			Fonds de roulement
Aménagement parc Davy	334 000 \$			Subventions
<b>TOTAL</b>	<b>1 824 620 \$</b>	<b>3 100 000 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	

Note : Certains projets sont conditionnels à l'obtention d'une subvention ou encore au taux d'intérêt à payer pour un emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

*Séance extraordinaire du 29 décembre 2023*

**Période de questions**

Aucune question posée.

**Résolution 2023-12-256**

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Roy et résolu :

**Que** la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau  
Maire

Guy Nolet  
Directeur général et greffier-trésorier,  
par intérim